CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse du mercredi 9 juin 2021

LA LANGUE FRANÇAISE EST VIVANTE, SON ORTHOGRAPHE AUSSI

La Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin* (CIIP) annonce une étape-clé dans l'adaptation de l'orthographe à l'état actuel de la langue. L'orthographe « rectifiée » est recommandée par le Conseil supérieur de la langue française depuis 1990. Elle a fait son entrée en 1996 dans les écoles romandes, où elle coexiste avec la graphie « traditionnelle ». Elle devient aujourd'hui la référence pour l'enseignement du français dans les cantons romands. L'orthographe « traditionnelle » n'est pas abandonnée, elle restera acceptée. Les élèves pourront continuer à l'appliquer sans être sanctionnés.

Ces décisions de la CIIP interviennent après un examen approfondi de la situation dans d'autres pays francophones comme la France, la Belgique ou le Québec, où l'orthographe rectifiée a été validée officiellement, sur la base des recommandations du Conseil international de la langue française. La Suisse romande pourra bénéficier de leurs expériences dans ce domaine où les dictionnaires, par exemple, reflètent déjà largement l'évolution des usages.

Une évolution en synergie avec les nouveaux moyens d'enseignement romands

En 2018, la CIIP décidait de renouveler les moyens d'enseignement romands du français, jugés obsolètes par le corps enseignant. L'occasion est belle d'inscrire les principes de l'orthographe rectifiée dans la nouvelle collection. En cours d'élaboration, les nouveaux manuels seront introduits progressivement dès 2023. D'une pierre, deux coups.

La bascule favorable à l'orthographe « rectifiée » traduit une volonté de ne pas surcharger inutilement un enseignement déjà complexe. Sont directement visées des règles qui sont peu justifiées eu égard à la logique interne du français écrit et une abondance de termes isolés dont l'orthographe ne peut plus guère être expliquée. En résumé : davantage de cohérence et moins d'exceptions. Avec au total, plus de place pour le raisonnement, et moins pour la mémorisation. Les élèves trouveront leur compte dans des règles plus compréhensibles et plus logiques. Les pédagogues de tous les degrés y gagneront des bases claires pour leur travail. L'école joue ainsi un rôle de premier plan dans l'apprentissage de la langue parlée et écrite, miroir de la société qui change.

Une écriture qui respecte les genres et stimule l'égalité

Mais la CIIP va plus loin que cette mise au point d'une importance déjà considérable dans la perspective des nouveaux manuels de 2023. Elle illustre concrètement sa position en publiant d'ores et déjà un « petit livre d'OR ». Le petit Livre d'OR n'est pas un manuel d'enseignement. Mais un vademecum qui invite les enseignantes et les enseignants à apprivoiser les nouvelles manières d'écrire au 21e siècle. Le petit livre d'OR liste aussi quelques éléments du langage épicène qui seront intégrés dans les nouveaux manuels de français. Le corps enseignant de nos écoles est ainsi invité à porter une attention aux formulations qui respectent l'égalité, la diversité et l'accessibilité des textes à tous les élèves.

La langue française a changé, change et changera. Les conduites langagières occupent une place croissante dans la société. L'orthographe, elle aussi, évolue pour refléter à sa manière une organisation sociale en perpétuelle mutation. L'orthographe « rectifiée » contribuera à donner une base plus stable et plus cohérente aux mots de demain. La langue française vit, tout simplement. Elle continue de nous transporter et de nous relier.

***Contact presse**:*

Jean-Pierre Siggen
Président de la CIIP, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg.

c/o Pascale Marro
Secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15/pascale.marro@ne.ch

---

***La CIIP**

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir http://www.ciip.ch/).